



**PROVIMI SA**  
**Société anonyme au capital de 26.094.369 euros**  
**Siège social : 9-11 avenue Arago, 78190 TRAPPES**  
**RCS 652 045 907 Versailles**

**DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS APPROUVE PAR L' ASSEMBLEE  
GENERALE DES ACTIONNAIRES DU 28 MAI 2009**

*Le présent descriptif est établi conformément aux dispositions des articles 241-2 et suivants du Règlement Général de l' Autorité des marchés financiers.*

**1. DATE DE L' ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES AYANT AUTORISE LE PROGRAMME DE RACHAT**

Le présent programme de rachat d' actions a été autorisé par l' assemblée générale des actionnaires du 28 mai 2009 (au titre de la 14<sup>ème</sup> résolution).

**2. REPARTITION PAR OBJECTIFS DES TITRES DE CAPITAL DETENUS**

Au jour de la publication du présent descriptif du programme de rachat d' actions, la Société détient 14.300 de ses propres actions, représentant 0,05% de son capital social.

Ces 14.300 actions avaient été affectées à la couverture de plans d' options de souscription ou d' achat d' actions (dans le cadre du programme décidé par le Conseil d' administration du 10 septembre 2001).

**3. OBJECTIFS DU PROGRAMME DE RACHAT**

Les achats par la Société de ses propres actions dans le cadre du programme de rachat peuvent être réalisés en vue de :

- annuler les titres rachetés par voie de réduction du capital ;
- attribuer les titres rachetés aux salariés et/ou mandataires sociaux de la Société ou de son groupe (i) dans le cadre des dispositions des articles L. 225-179 et suivants du Code de commerce, (ii) au titre de leur participation aux fruits de l' expansion de l' entreprise ou dans le cadre d' un plan d' actionnariat ou d' un plan d' épargne entreprise, ou (iii) en application des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce ;
- remettre les actions de la Société, à la suite de l' exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital social de la Société, aux porteurs desdites valeurs mobilières ;
- conserver les actions de la Société qui auront été achetées et les remettre ultérieurement à l' échange ou en paiement dans le cadre d' opérations éventuelles de croissance externe ;  
et/ou

- animer le marché secondaire des titres de la Société et procéder à la régularisation du cours de Bourse par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement agissant dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'Association Française des marchés financiers.

#### **4. PART MAXIMALE DU CAPITAL, NOMBRE MAXIMAL ET CARACTERISTIQUES DES TITRES DE CAPITAL QUE LA SOCIETE SE PROPOSE D'ACQUERIR ET PRIX MAXIMUM D'ACHAT**

*Part maximale du capital et nombre maximal de titres susceptibles d'être acquis*

Le nombre maximum d'actions susceptibles d'être rachetées par la Société ne pourra excéder 10 % des actions composant le capital social. Ce pourcentage devant être apprécié à la date à laquelle les rachats seront effectués, il s'appliquera au capital ajusté, le cas échéant, en fonction des opérations l'ayant affecté postérieurement à la date de l'assemblée générale du 28 mai 2009 ayant approuvé le programme de rachat.

Le nombre maximum d'actions que la Société détiendra à quelque moment que ce soit ne pourra excéder 10 % des actions composant le capital social. Le capital social de la Société s'élève actuellement à 26.094.369 euros, divisé en 26.094.369 actions de 1 euro de valeur nominale chacune. Compte tenu des 14.300 actions d'ores et déjà détenues par la Société, le nombre maximal d'actions pouvant être rachetées par la Société s'élève à 2.595.136 actions, soit environ 9,95% du capital social.

*Caractéristiques des titres de capital concernés* : Actions ordinaires Provimi SA, cotées sur le marché Eurolist d'Euronext Paris sous le code ISIN FR0000044588.

*Prix maximum d'achat* : Le prix maximum d'achat par la Société de ses propres actions dans le cadre du programme de rachat ne devra pas être supérieur à 35 euros par action.

*Modalités de rachat* : Les opérations d'achat, de cession, d'échange ou de transfert pourront être effectuées par tous moyens, c'est-à-dire sur le marché ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs de titres, ou encore par le recours à des instruments financiers, notamment des instruments financiers dérivés négociés sur un marché réglementé ou de gré à gré, tels des options d'achat ou de vente ou toutes combinaisons de celles-ci, et ce, dans les conditions autorisées par les autorités de marché compétentes et aux époques que le Conseil d'administration de la Société appréciera.

#### **5. DUREE DU PROGRAMME DE RACHAT**

18 mois à compter de l'assemblée générale du 28 mai 2009, soit jusqu'au 28 novembre 2010.

#### **6. DECLARATION SYNTHETIQUE DES OPERATIONS EFFECTUEES PAR LA SOCIETE DANS LE CADRE DU PRECEDENT PROGRAMME DE RACHAT**

TABLEAU DE DECLARATION SYNTHETIQUE	
Pourcentage de capital auto détenu de manière directe et indirecte	0,05%
Nombre de titres annulés au cours des 24 derniers mois	Néant
Nombre de titres détenus en portefeuille	14.300
Valeur comptable du portefeuille	18.633 € ( <i>coût historique</i> )
Valeur de marché du portefeuille	138.567 € ( <i>sur la base d'un cours à 9.69 €</i> )

Le précédent programme de rachat d'actions a été approuvé par l'assemblée générale du 29 mai 2008 au titre duquel le Conseil d'administration a été autorisé à procéder au rachat d'actions

de la Société. Le Conseil d'administration n'a pas fait usage de cette autorisation. Aucune opération n'a dès lors été effectuée par la Société dans le cadre de son précédent programme de rachat d'actions.

	Flux bruts cumulés		Positions ouvertes au jour de la publication du descriptif du programme			
	Achats	Ventes/Transferts	Positions ouvertes à l'achat		Positions ouvertes à la vente	
			<i>Options d'achat achetées</i>	<i>Achats à terme</i>	<i>Options d'achat vendues</i>	<i>Ventes à terme</i>
<b>Nombre de titres</b>	—	—				
<b>Echéance maximale Moyenne</b>	—	—	—	—	—	—
<b>Cours moyen de la transaction</b>	—	—	—	—	—	—
<b>Prix d'exercice moyen</b>	—	—	—	—	—	—
<b>Montants</b>	—	—	—	—	—	—

Paris, le 31 juillet 2009